

Etat des lieux des textes et lois en matière de foncier rural



QUELLE PLACE POUR LA RENEGERATION NATURELLE ASSISTÉE (R.N.A.)?



La R.N.A

Démarche à buts multiples

□ Conserver / améliorer les terres de culture

- Conserver la fertilité des sols
- Accroître la productivité de l'espace agricole

□ Réhabiliter des terres dégradées

- Reconstituer le couvert forestier (Zai forestier)

□ Une alternative solide au reboisement

- des résultats plus consistants et plus durables



La R.N.A

Les implications foncières

□ La RNA = technique de production agro-sylvo-pastorale

- ❖ Implications foncières qui en découlent depuis les 30 dernières années pour ce type d'exploitation.

□ La RNA = moyen d'appropriation foncière

- ❖ **Indirecte**: on me refuse de planter des arbres sur la terre à moi prêtée? Je cultive la végétation naturelle locale
- ❖ **Directe**: personne ne veut plus ou ne peut plus rien sur les « *zipellés* »? Y faire pousser un parc agroforestier ou une forêt naturelle d'essences locales



La R.N.A

Les implications foncières

□ La RNA déplace les enjeux fonciers dans plusieurs régions du BF

- ❖ Vers les terres dégradées grâce à la réhabilitation de leur productivité perdue
- ❖ La bataille du foncier pourrait se déplacer sur les « plateaux » au cours des années à venir dans les régions du Nord et du Centre



La Législation foncière au BF

La RAF: 30 ans
dans le
rétroviseur

□ La RAF et ses multiples révisions

- La terre appartient à l'Etat
- Seul le droit de jouir des fruits de son investissement est reconnu à l'exploitant agricole, pastoral ou au ***sylviculteur*** (*plantation artificielle*)
- Celui-ci ne peut s'approprier le fonds
- Les conditions et les instruments d'exercice formel des droits d'usufruit sont plus élaborés pour les terres urbaines ou à vocation d'habitation
- Pour les terres rurales, ces conditions sont plutôt difficiles: procédures complexes & taxation prohibitives
- Ce qui soustrait de la portée des paysans moyens l'acquisition de titres de jouissance sur les investissements réalisés dans leurs champs ou jachères



La Législation foncière au BF

Le tournant de la PNSF et de la Loi portant RFR

□ Sept. 2007: adoption d'une PNSF

Permettre d'assurer à l'ensemble des acteurs ruraux:

- Un accès équitable au foncier,
- **la garantie de leurs investissements**
- la gestion efficace des différends fonciers

□ Juin 2009: la loi O34 portant régime foncier rural est adoptée

Elle consacre trois « principes » essentiels:

a. Le principe de terre vacante n'existe plus :

- Toute portion de terre rurale qui n'est pas déjà la « propriété » de l'Etat ou d'une collectivité territoriale ou qui n'est pas reconnue comme « espace local de ressources naturelles d'utilisations communes » peut être revendiquée par une personne de droit privé (individu ou groupe familial), en vertu (i) **de droits ancestraux ou traditionnels** qui lui sont reconnus ou (ii) **d'une mise en valeur continue**, publique, paisible et non équivoque et à titre de propriétaire de fait pendant **trente ans au moins**.
- Les terres rurales qui n'appartiennent pas à l'Etat et qui ne sont pas revendiquées par des personnes de droit privé (terres en déshérence) sont recensées et immatriculées au nom des collectivités territoriales



La Législation foncière au BF

Le tournant de la PNSF et de la Loi portant RFR

b. La légitimité foncière

- résultant de la reconnaissance et du respect spontané des droits de l'exploitant par la communauté et par les tiers ;
- lesquels droits sont essentiellement ceux consacrés de fait par les coutumes locales ou par une mise en valeur continue et « sans histoire » **pendant au moins 30 ans.**

c. Le droit pour les personnes privées de faire consacrer légalement leurs droits sur les terres rurales pour lesquelles leur légitimité foncière est reconnue.

Les outils d'application de la loi sont adoptés :

- **l'Attestation de Possession Foncière (APF)** est consacrée comme le premier titre légal de sécurisation des droits privés sur les terres rurales, agricoles, agro-pastorales ou sylvo-pastorales
- les procédures relatives à la sécurisation des droits privés sur les terres rurales sont définies
- **les normes de taxation des actes de sécurisation foncière en milieu rural sont précisées**



La Législation foncière au BF

La relecture de la RAF de juillet 2012 confirme et **précise** les droits fonciers des particuliers

Le Patrimoine Foncier des Particuliers est constitué de:

- l'ensemble des terres et autres biens immobiliers qui leur appartiennent en pleine propriété ;
- les **droits de jouissance** sur les terres du domaine privé immobilier non affecté de l'Etat et des collectivités territoriales et sur le patrimoine foncier des particuliers ;
- **les possessions foncières rurales** ;
- les droits d'usage foncier ruraux.

Modes de gestion du patrimoine foncier des particuliers

- Les particuliers disposent librement de leurs biens immeubles dans le respect des textes en vigueur.

Modes de protection du patrimoine foncier des particuliers:

- le titre de propriété,
- **les titres de jouissance (dont l'Attestation de Possession Foncière)**
- les droits d'usage fonciers ruraux qui leur sont délivrés conformément aux textes en vigueur.



La Législation foncière au BF

Quelle Place pour la RNA?

Le régime foncier rural en vigueur apparait comme le premier facteur d'encouragement à la promotion de la RNA:

- La RNA = un investissement foncier sur le long terme, à des fins économiques et écologiques
- Cet investissement doit être protégé pour permettre à l'investisseur d'en jouir
- La RNA permet en effet de consacrer la « légitimité foncière » de l'exploitant et donc de faciliter la reconnaissance et la constatation de ses droits sur ses investissements.
- L'APF consacre et facilite la protection des investissements fonciers privés dont la RNA
- Elle est une alternative crédible et dans bien des cas plus efficace au reboisement, en particulier dans un contexte de changements climatiques

Tarifs de la taxe pour la 1^{ère} délivrance de l'APFR (F. CFA)



Communes	Terres	TRANCHES DE SUPERFICIES (ha)						
		$S \leq 1$	$1 < S \leq 3$	$3 < S \leq 5$	$5 < S \leq 10$	$10 < S \leq 50$	$50 < S \leq 100$	> 100
Urbaines	Villages rattachés	300	1000	2000	3000	7000	10000	15000
Rurales	Rurales	150	500	1000	1500	3000	5000	7000

Tarifs de la taxe pour délivrance de l'APFR par suite de cession (F. CFA)

Communes	Terres	TRANCHES DE SUPERFICIES (ha)						
		$S \leq 1$	$1 < S \leq 3$	$3 < S \leq 5$	$5 < S \leq 10$	$10 < S \leq 50$	$50 < S \leq 100$	> 100
Urbaines	Villages rattachés	5000	10000	50000	100000	150000	200000	250000
Rurales	Rurales	1500	3000	15000	20000	40000	50000	75000



La Législation
foncière au BF

Risques et
Freins au
développement
de la RNA

□ L'urbanisation = le premier risque

- Menace pour les agriculteurs péri-urbains
- Le **faible niveau de conscience** des dirigeants des collectivités locales vis-à-vis des exigences du développement durable
- La faible capacité des Collectivités Territoriales à développer et mettre en œuvre des politiques progressistes et harmonieuses de sécurisation foncière en milieu rural

□ Les résistances / exclusions sociales ou coutumières locales

- Elles demeurent malgré la promulgation de la loi portant régime foncier rural



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**